

L'an deux mille vingt deux

Le vendredi 10 juin à **20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de :

Mme Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.

Présents :

M. Dominique LECLERE, Mme Monique DEGONVILLE, M. Thierry LEROUX, M. Guy DUHAMEL, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, Mme Céline MANGELINCK, Mme Maud LOUVET, Mme Sonia BARRÉ, M. Bachir DADDA, M. Grégory THIEBAUT, Mme Gaëlle HENOUX, M. Romain PARACHE, Mme Isabelle BOURSCHEIDT, M. Arthur ADNET.

Absents : aucun

Excusés : aucun

Pouvoirs : Mme Sylvie LONGHINI à Mme Sonia BARRÉ.

Mme Emilie DEVERRE à Mme Gaëlle HENOUX.

M. Alain BOURDAIRE à M. Thierry LEROUX

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

Aucune observation n'ayant été formulée, Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du mercredi 11 mai 2022 à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Le Conseil municipal adopte à la majorité (abstention de M. Alain BOURDAIRE) le procès-verbal de la séance du vendredi 30 mai 2022.

Ordre du jour :

- 1) Conventonnement avec les forains de la fête patronale.
- 2) Tarifs et loyers communaux 2022/2023.
- 3) Dispositif d'aide financière à la mobilité douce.
- 4) Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat.
- 5) Création d'un poste de vacataire.
- 6) Compte rendu de la 2^{ème} commission.
- 7) Informations et questions diverses.

DÉCISION DU MAIRE
prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal
Contrat de location des illuminations de fin d'année
STE TECHNIC INDUSTRIES
N° JUIN/001

Le Maire de Bazancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 n° Mai/014, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un contrat de location triennal d'illuminations de Noël avec la STE TECHNIC INDUSTRIES sise 3 rue du Finage à Tronville en Barrois (55310),

DECIDE

Article 1er : La commune passe un contrat de location avec la STE TECHNIC INDUSTRIES en date du 7 avril 2022 afin de disposer de matériels d'illuminations festives et décors de Noël pour les fêtes de fin d'année 2022, 2023 et 2024 pour un montant de 3289.74 € TTC par an.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un exemplaire du contrat y sera annexé.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Reims.

DÉCISION DU MAIRE
prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal
contrat de location et de maintenance de tableau d'affichage sportif
STE BODET TIME & SPORT
N° JUIN/002

Le Maire de Bazancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 n° Mai/014, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé, notamment de prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme négociée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de passer un contrat de location et de maintenance de tableau d'affichage sportif dans le gymnase communal avec la société BODET Time & Sport sise 1 rue du Général de Gaulle à Trémentines (49340),

DECIDE

Article 1er : La commune passe un contrat de location avec la société BODET Time & Sport en date du 1^{er} juillet 2022 pour une durée de 36 mois portant ainsi le montant de la location à 111.36 € TTC/mois.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal et un exemplaire du contrat y sera annexé.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Reims.

Conventionnement avec les forains de la fête patronale
N : JUIN/003
19 pour

Considérant que suite au déplacement de l'installation de la fête patronale, depuis 2020, sur le terrain de football situé à proximité du gymnase, la location d'un groupe électrogène s'est avérée nécessaire afin d'alimenter les manèges faute de disposer de branchement électrique adéquat dans le secteur,

Considérant que si la Commune prend en charge les coûts de location de cet équipement, pour autant elle n'a pas vocation à assumer les dépenses qui résultent de son utilisation au quotidien par les forains,

Il est donc proposé que la collectivité prenne en charge la location du groupe électrogène, des armoires électriques et autres accessoires de raccordement pour une durée de 6 jours sur la base d'un forfait d'utilisation de 40h et qu'en contrepartie il soit refacturé aux forains les heures supplémentaires de fonctionnement et l'intégralité de la consommation de carburant au prorata de la puissance de leurs manèges.

A cet effet, un conventionnement est à mettre en place afin d'arrêter les modalités de cette refacturation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de prendre en charge la location du groupe électrogène, des armoires électriques et autres accessoires de raccordement pour une durée de 6 jours sur la base d'un forfait d'utilisation de 40h,
- **DECIDE** qu'il sera refacturé aux forains, au prorata de la puissance de leurs manèges, les heures supplémentaires de fonctionnement (au-delà des 40h forfaitaires) et l'intégralité de la consommation de carburant figurant sur la facture adressée à la Commune par le loueur,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les conventions qui seront à passer avec les forains à ce titre.

Droits de concessions au cimetière de Bazancourt 2022/2023
N : JUIN/004
19 pour

Sur proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE comme suit le montant des droits de concession au cimetière à compter du 1^{er} juillet 2022 :

DROITS DE CONCESSION DES TOMBES :

Trentenaire simple:	167,30 €
Trentenaire double:	334,60 €
Cinquantenaire simple :	262,40 €
Cinquantenaire double :	524,80 €

DROITS DE CONCESSION DU COLOMBARIUM :

La concession d'une case de 2 urnes cinéraires est délivrée aux conditions suivantes :

Durée :

15 ans :	287,50 €
30 ans :	570,70 €
50 ans :	955,50 €

La concession d'une case de 4 urnes cinéraires est délivrée aux conditions suivantes :

Durée :

15 ans :	419,80 €
30 ans :	840,70 €
50 ans :	1411,40 €

La concession d'un terrain nu de 1.20m x 1.20m pouvant accueillir 6 urnes cinéraires est délivrée aux conditions suivantes :

Durée :

30 ans :	72,20 €
50 ans :	113,70 €

Le 1/3 de cette somme est attribué au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Au regard de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation de l'INSEE (+ 2,90 %) sur 1 an (valeur janvier 2022), il est proposé de faire évoluer les tarifs en suivant à l'exception :

- des tarifs d'occupation du domaine public par des brocantes et des attractions foraines (fixés par délibération n° DECEMBRE/001 du 8 décembre 2017),
- des tarifs de la médiathèque et des spectacles sur lesquels la 1^{ère} commission culture et communication devra se positionner en juillet 2022.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE d'arrêter les tarifs communaux comme suit à partir du 1^{er} juillet 2022.

Location de Matériel :

Le tarif de location du chapiteau (3m x 6m) est fixé à 48,10 € par location. Pour toute location, un chèque de caution de 500 € sera demandé. Une gratuité/an est accordée à chaque association.

Le transport du matériel loué doit être assuré à l'aller comme au retour par l'utilisateur avec son propre matériel.

Le tarif de location du matériel est fixé comme suit :

Table : 2,70 € l'unité par manifestation

Banc : 1,60 € l'unité par manifestation

Chaise : 1,10 €

Verres : 3,80 € les 50

Grilles d'exposition : 2,70 € l'unité par manifestation

Barrières : 3,80 € par jour et par barrière (utilisation à l'extérieur de la Commune), le transport devant être assuré à l'aller comme au retour par le locataire avec son propre matériel.

Dans le cas d'intervention du matériel et du personnel de la Commune (tracteur, benne, chauffeur), le tarif horaire de 22,90 € sera appliqué.

A l'exception des barrières, le matériel divers ci-dessus mentionné ne sera pas utilisé à l'extérieur de la Commune.

Location du Caveau Communal :

Le tarif de location du caveau est fixé à 2,20 € par jour les dix premiers jours et à 3,30 € par jour les jours suivants (les jours d'entrée et de sortie ne sont pas comptés).

Droits de place :

Commerçants du marché : 0,60 € le mètre linéaire

Marchés « animés » (nocturnes et de Noël) : 10,00 €

Buvette de la Fête Patronale : 136,00 €

Forains présentant des attractions : pour la durée complète de la Fête.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 :

< 10 m² 10,00 € (forfait)

de 11 m² à 40 m² 1,70 € m²

de 41 m² à 70 m² 1,50 € m²

de 71 m² à 150 m² 1,20 € m²

de 151 m² à 250 m² 1,00 € m²

Brocantes et vide-greniers : 8,00 € les 3 mètres linéaires.

Redevance annuelle d'occupation du domaine public :

Terrasses de café / restaurants / commerces : 6,60 € le m².

Salles communales diverses :

Mise à disposition gratuite lors de sollicitations par des candidats au titre de campagnes électorales.

Salle Michel PREVOTEAU :

	Petite Salle		Grande Salle	
	Sans cuisine (salle de gauche)	Avec cuisine (salle de droite)	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants entreprises privées de commune	120,30 € / jour	235,10 € / jour	242,40 € / jour	356,40 € / jour
	183,70 € le Week-end	296,30 € le Week-end	364,10 € le Week-end	476,70 € le Week-end
Associations	La 1^{ère} manifestation annuelle est GRATUITE puis pour les suivantes :			
	60,10 € / jour	123,50 €/ jour	123,50 €/ jour	185,70 €/ jour
	90,70 € le Week-end	154,20 € le Week-end	183,70 € le Week-end	246,00 € le Week-end
Extérieurs sur avis du Bureau	264,60 € / jour	390,30 € / jour	531,30 € / jour	656,00 € / jour
	399,10 € le Week-end	523,70 € le Week-end	797,00 € le Week-end	920,60 € le Week-end

Pour toute location, un chèque de caution de 500 € sera demandé.

En cas de nécessité, la salle du balcon pourra être louée uniquement pour des vins d'honneur au prix de 63,40 € par jour.

Il est décidé d'autre part, d'instaurer un tarif pour une petite salle à 62,30 € par jour pour une location liée à des obsèques.

La gratuité d'une salle est acquise pour les vins d'honneur publics organisés par les Associations de BAZANCOURT.

Un demi-tarif sur les locations est accordé chaque année aux Comités d'Entreprises de BAZANCOURT pour des manifestations non lucratives (arbre de Noël, remise de médailles, etc....).

Les autres manifestations seront facturées au tarif association.

Une gratuité sera accordée pour les partis politiques qui le solliciteraient dans le cadre des campagnes électorales.

Dans tous les cas, le chauffage de la salle sera dû par les preneurs.

En complément à ce qui est énoncé dans les tarifs ci-dessus, concernant les associations, la gratuité, chauffage inclus, sera ainsi accordée pour les écoles et associations suivantes :

- 2 gratuités pour l'école maternelle
- 2 gratuités pour l'école élémentaire

- 2 gratuités pour le collège
- la gratuité pour le comité de jumelages à l'occasion des cérémonies du jumelage liées à la commune.
- la gratuité pour l'exposition-vente du club "A.T.L.A.S."
- la gratuité pour la bourse multi collections.
- la gratuité pour les bourses aux vêtements.
- la gratuité de la grande salle et d'une petite à l'occasion des événements suivants :
 - ⇒ Sainte-Cécile (novembre)
 - ⇒ Audition des élèves (x2).
 - ⇒ Fête de la Musique (juin).

Espace culturel « La Filature » :

- Foyer de vie : 72,20 €/demi- journée
120,30 €/journée
- Auditorium : 721,60 €/jour
- mise à disposition d'un technicien : 160 €/demi-journée (4h)
- mise à disposition d'un technicien : 320 €/journée (8h)

Indemnité d'entretien des locaux :

Espace associatif 70 rue Jean Jaurès :

- 39,40 € par séance d'utilisation (vestiaires + toilettes)
- 18,60 € supplémentaires par séance d'utilisation pour la salle de réunion.

Mur d'escalade de l'annexe du gymnase communal :

- 14,00 € de l'heure

Vestiaires terrain d'honneur :

- 39,40 € par séance d'utilisation : 2 vestiaires + toilettes
- 18,60 € " " " : 1 vestiaire + toilettes

Terrains de pétanque :

- 24,10 € la séance d'utilisation

Mairie :

- Salle de formation : 39,40 € la séance d'utilisation
- Salle des commissions : 18,60 € " "

Banquet républicain du 14 juillet :

- Repas adulte : 16,00 €
- Repas enfant : 7,50 € (5/12 ans)
- Repas enfant moins de 5 ans : gratuit
- Eau : 1,00 €
- Soda : 2,00 €
- Bière : 2,50 €
- Vin rouge / rosé : 5,00 € la bouteille

Cabaret :

- Habitants de Bazancourt : 30 €
- Extérieurs : 40 €
- Balcon : 7 €

Photocopies Noir & Blanc :

- | | | |
|-----------|---------------|--------|
| Format A4 | Recto | 0,20 € |
| Format A4 | Recto / Verso | 0,30 € |
| Format A3 | Recto | 0,30 € |
| Format A3 | Recto / Verso | 0,40 € |

Photocopies Couleur :

Format A4	Recto	0,60 €
Format A4	Recto / Verso	1,30 €
Format A3	Recto	1,30 €
Format A3	Recto / Verso	1,70 €

Photocopies Couleur pour les Associations :

Format A4	Recto	0,30 €
Format A3	Recto	0,50 €

FAX

la 1 ^{ère} page	1,10 €
les suivantes	0,30 €

Buvettes occasionnelles mises en place par la Commune :

La bouteille de Champagne	20,00 €
La coupe de Champagne	2,50 €
Bière	2,50 €
Soda	2,00 €
Eau (1,5 l)	1,00 €
Eau (0,5 l)	0,50 €
Boissons chaudes (thé, café)	0,50 €
Consigne gobelet	1,00 €

Tarifs Médiathèque :

Consultation des postes média	Gratuite pour tous les abonnés
Achat de sac	2,00 € (1 sac offert à chaque inscription)
Prix du recommandé	Tarif en vigueur
Perte de la carte de lecteur	Gratuit
Perte d'un DVD	prix de remplacement du DVD perdu
Perte d'un CD	remplacement à l'identique par le lecteur
Perte d'un ouvrage	remplacement à l'identique par le lecteur
Pénalité de retard	0,50 € par document et par semaine de retard
Photocopie et impression	Même tarification qu'en Mairie

Tarifs des spectacles :

Spectacle :	Tarif plein 8 €	Tarif réduit* 6 €	Abonnement 5 spectacles/25 €
-------------	--------------------	----------------------	---------------------------------

Abonnement 5 spectacles 13-18 ans et étudiants : 20 €

Spectacle jeune public :
Gratuit avec un accompagnateur obligatoire (gratuit)

Séance scolaire : Gratuit pour les scolaires de Bazancourt
2 €/enfant pour les scolaires
hors Bazancourt

* Tarif réduit : étudiants & scolaires, séniors + 65 ans, demandeurs d'emploi ;
PMR/tout handicap ; groupe à partir de 6 personnes.

Loyers communaux 2022/2023

N : JUIN/006

19 pour

Après un rappel du Maire sur la réglementation régissant la revalorisation annuelle des loyers,

Considérant que l'évolution des loyers applicable sur la base de l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2021 impliquerait une hausse de 1,61%,

Considérant qu'il est donc proposé d'augmenter le niveau des loyers sur la base de l'évolution de l'indice susmentionné,

Il appartient donc désormais à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

FIXE à compter du 1^{er} juillet 2022 les loyers communaux aux valeurs suivantes :

Rappel des loyers 2021/2022 Loyers 2022/2023

	Mensuels	Mensuels avec hausse + 1,61 %
<u>Immeuble rue de la Passerelle : Type 3</u>		
⇒ Mme J. SUCHORSKI	405,00 €	412,00 €
⇒ Mme E. BRANDALISE	405,00 €	412,00 €
⇒ M. J.F RENAUDIN	405,00 €	412,00 €
⇒ VACANT	405,00 €	412,00 €
<u>Immeuble rue de l'Espérance :</u>		
<u>Type 3</u>		
⇒ Mme G. BLUCHE	341,00 €	346,00 €
⇒ Mme Ch. GUILLEMIN	341,00 €	346,00 €
⇒ M. J.L. WUTKA	341,00 €	346,00 €
<u>Type 2</u>		
⇒ Mme HOFFMANN/M. NIVET	309,00 €	314,00 €
<u>Logement meublé T2 CC</u>		
<u>Eté</u> (du 01/04 au 30/09)		
⇒ tarif hebdomadaire	118,00 €	120,00 €
⇒ tarif mensuel	445,00 €	452,00 €
<u>Hiver</u> (du 01/10 au 31/03)		
⇒ tarif hebdomadaire	156,00 €	159,00 €
⇒ tarif mensuel	586,00 €	595,00 €
<u>Autres logements :</u>		
<u>F4 - 21 rue Gustave Haguenin</u>		
⇒ Mme A. BRAIBANT	493,00 €	501,00 €

Dispositif d'aide financière à la mobilité douce 2022

N° : JUIN/007

19 pour

Vu la délibération n°JUIN/005 du 11 juin 2021 par laquelle a été mis en place un dispositif d'aide financière à la mobilité douce pour l'année 2021 en y affectant une enveloppe de 10 000 € mobilisable jusqu'au 31/12/2021 et arrêté les critères d'éligibilité,

Considérant que la 4^{ème} commission s'est réunie le 31 mai 2022 pour aborder la question de la reconduction du dispositif au regard du bilan de l'opération en 2021,

Considérant qu'il en est ainsi ressorti que l'enveloppe de 10 000 € n'a finalement pas été intégralement consommée et que la commission a proposé de porter le montant du plafond d'aide à 150 € pour l'achat d'un vélo classique, sans assistance électrique,

Après entendu cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reconduire le dispositif d'aide financière à la mobilité douce pour l'année 2022 en y affectant une enveloppe de 10 000 € sur une année civile mobilisable jusqu'au 31/12/2022,

- **ARRETE** les critères d'éligibilité suivants :

- Résider à Bazancourt (justificatif à produire)
- Valable pour l'achat d'un vélo ou d'un vélo à assistance électrique neuf ou d'occasion auprès d'un professionnel (facture à présenter)
- Limité à 1 achat par foyer et par an
- Montants du financement :
Vélo à Assistance Electrique : 25% avec plafond de 300 €
Vélo : 50% avec plafond de 150 €

Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat

N : JUIN/008

19 pour

Considérant que dans le cadre du projet de logements seniors situés impasse du Lavoir, un bail à construction a été signé avec Reims Habitat en 2010 suivi d'un 1er avenant en 2016 afin de mettre à disposition de l'organisme les parcelles sur lesquelles ont été construites les habitations,

Considérant que parmi les terrains inclus dans ce bail, se trouvent 3 parcelles cadastrées AC 281 (1 150 m²), AC 861 (664 m²) et AC 715 (149 m²) qui font partie du périmètre du nouveau projet de résidence seniors porté par le Foyer Rémois,

Considérant qu'il convient donc de passer un nouvel avenant au bail à construction afin d'en exclure les 3 terrains susmentionnés,

Considérant que ce nouvel avenant au bail n'étant pas à l'initiative du preneur, Reims Habitat, les frais d'acte seront à prendre en charge par la Commune,

Considérant toutefois qu'à ce jour ces frais n'ont pu être évalués et, par conséquent, que le Conseil Municipal ne peut pas s'exprimer en toute connaissance de cause,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'ajourner ce point qui sera examiné au cours d'une prochaine séance, lorsque la Commune aura été avisée du montant des frais qu'elle aura à supporter au titre de l'avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat dans le cadre de la construction des logements seniors de l'impasse du Lavoir.

Création d'un poste de vacataire « chargé d'accueil »
N° : JUIN/009
19 pour

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,
Considérant l'absence pour congés annuels des agents chargés de l'accueil de la mairie,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de service public pour ce qui est du traitement des titres sécurisés (cartes d'identité et passeports), conformément à la demande de Monsieur le Préfet face à l'afflux massif et exponentiel des demandes,

Considérant donc la nécessité de permettre aux agents habilités à traiter les titres sécurisés de disposer de temps à cet effet,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il convient d'avoir recours à une personne supplémentaire qui sera rémunéré après service fait,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE :

- **DE CREER** à compter du 15 juin 2022 l'emploi suivant :

Service Administratif (emploi non permanent) :

1 emploi de vacataire à 10,85 € de l'heure (hors majorations dimanches et jours fériés) après service fait, pour assurer l'accueil de la mairie lors de l'indisponibilité des agents occupant habituellement ce poste.

- **DE PRECISER** que le taux sera indexé sur l'évolution du SMIC.

- **DE PRECISER** que les personnes recrutées comme vacataire ne travailleront qu'en cas de besoin et sur demande expresse de Madame le Maire.

- **DIT QUE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411 et 6413.

----- INFORMATIONS DIVERSES

Compte rendu de la 2^{ème} commission :

Mme Monique DEGONVILLE, Adjointe de la 2^{ème} commission « Actions culturelles et jumelage », présente à l'assemblée les dossiers abordés par la Commission tels que la programmation culturelle de la Filature de septembre 2022 à décembre 2022.

Mme le Maire souligne la qualité des actions présentées et adresse ses remerciements au nom du Conseil à Laurent ETIENNE, directeur de la Filature, pour le travail accompli en répondant favorablement aux attentes du public.

Subvention Régionale travaux de réaménagement du secteur de la Place de la mairie :

La Région Grand Est a accordé une subvention de 71 639 € à la Commune au titre du programme de « soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité » dans le cadre du réaménagement du secteur de la place de la Mairie.

Familles Rurales de Bazancourt :

Le rapport d'activité 2021 de l'association Familles Rurales de Bazancourt est mise à disposition des élus.

Mme le Maire indique à l'assemblée qu'un courrier a été envoyé par Familles Rurales à l'ensemble des maires et des médecins du secteur afin de relancer la Halte-répit.

Tours de garde des élections :

Mme le Maire invite les conseillers à prendre connaissance des tableaux de tours de garde mis à leur disposition.

Application IntraMuros :

Mme le Maire rappelle la nécessité (et parfois l'obligation) d'aviser la population de façon instantanée des événements et informations diverses (alertes météo, grève SNCF, actualité des manifestations, ...).

La Commune s'est ainsi dotée de l'application « IntraMuros » qui est opérationnelle depuis le 2 juin 2022.

Par ailleurs, les associations auront également la main sur l'application pour la partie les concernant et pourront ainsi partager notamment leurs événements et actualités (présentation par Agathe PETIT prévue le 15 juin lors de la réunion planning).

Intramuros permet également aux personnes ayant installé l'application de réaliser des signalements d'incidents ou remarques divers, qui seront relayés/transmis directement aux services référents de la Collectivité pour traitement.

Anniversaire des 10 ans de la Filature :

Mme le Maire rappelle la journée des 10 ans de la Filature qui aura lieu le samedi 18 juin et regrette que des événements organisés par les associations se tiennent en même temps.

Délégations exercées par Madame le Maire :

- La commune passe un contrat de location avec la STE TECHNIC INDUSTRIES en date du 7 avril 2022 afin de disposer de matériels d'illuminations festives et décors de Noël pour les fêtes de fin d'année 2022, 2023 et 2024 pour un montant de 3289.74 € TTC par an.

- La commune passe un contrat de location et de maintenance de tableau d'affichage sportif dans le gymnase communal avec la société BODET Time & Sport en date du 1er juillet 2022 pour une durée de 36 mois portant ainsi le montant de la location à 111.36 € TTC/mois.

QUESTIONS DIVERSES

Emilie DEVERRE-DUMAS, Conseillère signale la présence de 2 chevaux dans le jardin d'une maison et demande s'il existe une réglementation en la matière.

Distribution des brioches aux seniors :

La distribution par les élus du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Enfants se déroulera le samedi 25 juin 2022.

Fête patronale :

M. Guy DUHAMEL, Adjoint au « Protocole, cérémonies, animations et Conseil Municipal des Enfants », présente à l'assemblée le programme de la fête patronale 2022.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le vendredi 10 juin 2022 à 23h05.*

Date	Numéro	Objet
10/06/2022	JUIN/001	DÉCISION DU MAIRE prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal Contrat de location des illuminations de fin d'année STE TECHNIC INDUSTRIES
10/06/2022	JUIN/002	DÉCISION DU MAIRE prise en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal Contrat de location et de maintenance de tableau d'affichage sportif STE BODET TIME & SPORT
10/06/2022	JUIN/003	Conventionnement avec les forains de la fête patronale
10/06/2022	JUIN/004	Droits de concessions au cimetière de Bazancourt 2022/2023
10/06/2022	JUIN/005	Tarifs communaux 2022/2023
10/06/2022	JUIN/006	Loyers communaux 2022/2023
10/06/2022	JUIN/007	Dispositif d'aide financière à la mobilité douce 2022
10/06/2022	JUIN/008	Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat
10/06/2022	JUIN/009	Création d'un poste de vacataire « chargé d'accueil »

Liste des présences		
NOM PRENOM	POUVOIR	SIGNATURE
ROMAGNY Anne-Sophie		
LECLERE Dominique		
DEGONVILLE Monique		
LEROUX Thierry		
LONGHINI Sylvie	BARRE Sonia	
DUHAMEL Guy		
LOUVET Maud		
MANGELINCK Céline		
DEVERRE Emilie	HENOUX Gaelle	
BARRE Sonia		
RENARD Pascale		
HENOUX Gaelle		
BOURDAIRE Alain	LEROUX Thierry	
JONET Jean-Luc		
PARACHE Romain		
THIEBAUT Gregory		
DADDA Bachir		
ADNET Arthur		
BOURSCHEIDT Isabelle		